

04 – DOCUMENT D’AUTHENTIFICATION DES OPERATIONS D’ACHAT ⁽¹⁾

(partie à renseigner par l’entreprise agréée et à joindre à la copie de l’attestation originale pour toute opération)

Références Entreprise bénéficiaire				
Cachet et signature	Hologramme	Autre élément de sécurisation selon l’entreprise		
Nom et prénoms Fonction du signataire				
Références Entreprise fournisseur ⁽²⁾				
Raison sociale :				
Service d’Assiette des Impôts de rattachement :				
Régime d’imposition :				
N°	N° Facture	Date	Montant HT	Montant TVA suspendue
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
MONTANT TOTAL				

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de l’attestation

(1) La sécurisation des copies de l’attestation relève de la responsabilité exclusive de l’entreprise agréée.

(2) Cette fiche est à renseigner pour un même fournisseur pour 10 opérations d’achat. Au-delà de 10 opérations, une nouvelle fiche « Document d’authentification des opérations d’achat » est à renseigner.

Pour tout autre fournisseur, faire une nouvelle copie de l’attestation originale.

Attestation de suspension de TVA

Direction générale des Impôts